



Pour une fois,
mes parents et moi
on est d'accord !

Regliss⁽¹⁾,
la carte prépayée qui allie
autonomie et contrôle*.



La Banque Postale et la SNCF
se sont associées pour créer

regliss,
une carte bancaire prépayée
et rechargeable.

Cette carte est née de l'envie
commune de faciliter l'apprentissage
de l'**autonomie des enfants dès 12 ans.**

Avec cette carte bancaire internationale,
votre enfant apprend à **gérer son argent**,
simplement et **sans prendre de risque.**
À chaque opération, La Banque Postale vérifie
la disponibilité du montant nécessaire.

Votre enfant peut payer ses achats
sur Internet ou chez les commerçants,
et retirer de l'argent en France et à l'étranger.

Une fois la Carte Regliss activée,
votre enfant et vous pouvez **gérer**
son fonctionnement à distance
24h/24 et 7j/7 sur www.carte-regliss.fr⁽³⁾.

Découvrez plus en détail les avantages
de cette carte à l'intérieur de ce dépliant et renvoyez vite
le bulletin de souscription.

*Regliss est une carte réservée aux 12-25 ans. Le contrôle parental ne concerne que les 12-17 ans.



Regliss est une **carte prépayée et rechargeable** gratuitement par les parents. Votre enfant peut effectuer ses achats et ses retraits⁽⁵⁾ dans la limite d'un plafond que vous avez déterminé.

Vous fixez les règles !

Vous choisissez le mode de rechargement de la carte : occasionnel ou régulier, et le montant que vous souhaitez créditer, de 20 € à 799 €.

Vous déterminez également le plafond de ses dépenses : 300 €, 500 € ou 799 €.

Vous gardez un œil sur ses dépenses.

La Carte Regliss est **une carte bancaire à autorisation systématique**. Votre enfant ne peut donc pas dépenser plus que le montant disponible sur sa carte. Lorsque le montant est inférieur à 10 €, vous et votre enfant en êtes informés automatiquement par courrier électronique (pour vous) et par SMS (dans la limite de 2 SMS par mois, pour votre enfant).



Vous gérez à distance depuis votre espace personnel.

Le site www.carte-regliss.fr⁽³⁾ vous permet de procéder 24h/24 et 7J/7 :

- au rechargement par carte bancaire notamment ;
- à la consultation du montant disponible sur la carte et de l'historique des dépenses ;
- à une demande de mise en opposition ;
- à la modification du plafond maximal de dépenses.

Votre enfant dispose également d'un espace personnel pour consulter le montant disponible et l'historique de ses opérations.



Votre enfant bénéficie de services d'alerte et d'information SNCF gratuits qui facilitent ses trajets⁽⁶⁾.

De l'organisation du départ de votre enfant à son arrivée, votre enfant est informé de ses conditions de voyage en temps réel :

- envoi d'un courriel Mémo Voyage avec le plan de la gare ;
- envoi d'un SMS récapitulatif de sa réservation (SMS billet Récap) ;
- envoi par SMS du numéro du quai de départ du train (SMS Info Quai) ;
- envoi par SMS d'informations sur d'éventuelles perturbations (SMS Alerte Perturbation).

Votre enfant est protégé⁽⁷⁾ par des garanties d'assistance et d'assurance lors de ses déplacements.

La Carte Regliss intègre une assurance perte et vol ainsi que des prestations d'assistance liées au voyage⁽⁷⁾ : par exemple, en cas de perturbation de train (retard ou panne), d'incapacité de vous déplacer pour l'accompagner ou venir le chercher, en cas d'accident...

Votre enfant bénéficie de bons plans toute l'année !

Mode, loisirs, votre enfant profite de réductions avec nos enseignes partenaires sur www.carte-regliss.fr⁽³⁾.



regliss :

une carte bancaire à son image

Avoir sa propre carte bancaire, c'est bien.
Avoir une carte bancaire à son image, c'est encore mieux !
Votre enfant peut choisir sa carte préférée parmi les 4 visuels disponibles. Il vous suffit d'inscrire son choix sur le bulletin de souscription.



Comment souscrire la Carte Regliss ?



**Prenez rendez-vous auprès
d'un conseiller de La Banque Postale.**



**Ou rendez-vous directement
sur www.carte-regliss.fr ⁽³⁾.**

~~12 €~~ **9 €**

seulement la
1^{re} année de
cotisation ⁽²⁾

(1) Selon les Conditions Générales Regliss, les conditions d'utilisation de Regliss et les Conditions Générales du contrat porteur de la Carte Regliss disponibles sur www.carte-regliss.fr ⁽³⁾. La délivrance des moyens de paiement est soumise à l'acceptation du dossier par La Banque Postale.

(2) Offre valable du 20/04/09 au 31/12/09.

(3) Coût de connexion selon fournisseur d'accès.

(4) La Carte Regliss est réservée aux 12-25 ans. Le contrôle parental ne concerne que les 12-17 ans.

(5) Chez les commerçants acceptant la Carte Bleue Visa et dans les distributeurs automatiques affichant le logo Visa. En raison de son fonctionnement, la Carte Regliss ne peut pas être utilisée dans les commerces qui ne font pas de demande d'autorisation systématique ou sur certains automates (parking, péage...).

(6) Selon les conditions d'utilisation des Services Voyages Regliss disponibles sur www.carte-regliss.fr ⁽³⁾.

(7) Dans les limites et conditions de la notice d'assurance et d'assistance de la Carte Regliss disponible sur www.carte-regliss.fr ⁽³⁾.

(8) 0,15 € TTC/min depuis un poste fixe. Tarif France Télécom en vigueur au 01/01/09.

Les Services Voyages Regliss sont proposés par la Société Nationale des Chemins de fer Français (SNCF), établissement public à caractère industriel et commercial, au capital de 4 970 897 305 euros, dont le siège social est situé au 34 rue du Commandant Mouchotte - 75014 Paris, immatriculé au RCS Paris 552 049 447.

La Banque Postale – Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 2 342 454 090 euros. Siège social : 115 rue de Sèvres - 75275 Paris cedex 06. RCS Paris 421 100 645. Code APE 6419Z. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424.



www.carte-regliss.fr ⁽³⁾